

1. Résumé du rapport

1.1. Méthodologie

Ce travail a été réalisé en continu depuis juin 2012, à partir de versions successives du SRCE, de documents-sources et d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage.

Des réunions techniques avec la maîtrise d'ouvrage ont permis de cadrer la production du document :

- Réunions techniques notamment au début de la démarche.
- Nombreux échanges téléphoniques tout au long de la démarche.

Une rencontre avec l'autorité environnementale a permis de préciser les attendus de la démarche.

Plusieurs paramètres ont conditionné la méthodologie utilisée par RCT, en particulier :

- Le caractère encore provisoire des orientations nationales ou l'élaboration en parallèle de certains éléments clés comme le projet de SDRIF.
- L'absence de références relatives à l'évaluation environnementale d'un tel schéma.
- Le caractère itératif de l'exercice, le SRCE étant lui-même retravaillé, complété et revu plusieurs fois au cours de la période de rédaction.

La rédaction de l'état initial de l'environnement a été conduite, à partir de la définition d'un état des lieux actuel, de façon à la fois à analyser ses perspectives d'évolution dans un scénario « au fil de l'eau » et à faire ressortir les principaux enjeux environnementaux de la région. Les sujets ont été traités selon un degré de détail précisé dans la circulaire sur l'évaluation environnementale de SRCE :

- La diversité biologique, la faune, la flore.
- L'eau.
- Le paysage, le patrimoine culturel et architectural.
- Le climat, l'énergie.
- Les sols, la pédologie.
- La santé humaine, la population, l'air, le bruit.

Les principaux documents valorisés ont été :

- L'ensemble des documents intermédiaires du SRCE.
- Le projet de SDRIF.
- L'étude sur les vulnérabilités au changement climatique en Île-de-France réalisée par Artélia et RCT.
- Les autres documents thématiques de référence (ex. diagnostic du SDAGE pour les questions liées à l'eau, diagnostic du SRCAE pour les questions liées à l'énergie et à la qualité de l'air, DOCOB des sites Natura 2000, etc.).

Les effets notables probables de la mise en œuvre du SRCE sur l'environnement

L'analyse a consisté à apprécier de quelle façon le plan d'action stratégique du SRCE est susceptible ou non de faire évoluer l'état des lieux dans les années à venir, puis à confronter l'hypothèse d'évolution ainsi dégagée à celle décrite dans la vision prospective de l'évolution prévisible dans un scénario « au fil de l'eau ». Les divergences ont été qualifiées en fonction de leur terme, de leur impact positif ou non et du rôle plus ou moins direct du SRCE.

L'analyse de l'impact du projet de SRCE permet d'apprécier de façon globale les incidences possibles du SRCE sur les différentes composantes de l'environnement.

Le tableau de synthèse des effets notables probables de la mise en œuvre du SRCE sur l'environnement montre une vue d'ensemble de l'incidence de chaque action et de chaque thématique du plan d'actions du SRCE, en fonction de l'importance de chaque composante de l'environnement. C'est donc une suite logique de l'état initial de l'environnement et de son évolution.

Pour chaque composante de l'environnement, un résumé non-exhaustif ainsi qu'un tableau de synthèse par grands objectifs du SRCE ont été réalisés, explicitant les choix de la typologie de l'évaluation des incidences du SRCE sur les différentes composantes environnementales.

Evaluation des incidences Natura 2000

Le choix a été fait de rédiger une fiche par site. Cette fiche comporte :

- Une présentation rapide du site.
- Les enjeux.
- Les principaux objectifs de préservation et renforcement visés dans les DOCOB concernés,
- La représentation du site sur la carte des objectifs du SRCE.
- Une analyse du site :
 - Les mesures du plan d'action stratégique du SRCE (y compris la carte des objectifs) susceptibles de renforcer la qualité de cette famille de « sites ».
 - Les éventuelles mesures susceptibles de fragiliser le site.
- Une conclusion sur l'impact potentiel du SRCE sur le site.

La rédaction de ces fiches s'est faite en grande partie à partir des outils de suivi de la politique Natura 2000 animés par les services de l'Etat en région et à partir des éléments disponibles sur le site de l'INPN animé par le MNHN, qui propose une synthèse pour chacun des sites Natura 2000 français. Un important travail de relecture naturaliste a été réalisé à ce moment par les services de l'Etat.

Cohérence interne et externe

Les plans et programmes avec lesquels le SRCE s'articule sont potentiellement nombreux. Les éléments ici pris en compte pour la cohérence externe ont été :

- D'une part, les documents que le SRCE doit prendre en compte :
 - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
 - Les orientations nationales de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.
 - La Stratégie Nationale de Biodiversité (SNB).
 - La Stratégie Nationale de Création des Aires Protégées (SCAP).
- D'autre part, les documents qui doivent prendre en compte le SRCE, notamment différents documents d'urbanisme et de planification, dont le SDRIF constitue le document de référence pour l'Île-de-France.

Par ailleurs, une troisième catégorie de documents avec lesquels une articulation réciproque peut être pertinente (par exemple le SRCAE), ont été abordés essentiellement sous l'angle méthodologique, c'est-à-dire la façon dont la méthode de travail a permis de favoriser leur bonne articulation avec le SRCE.

Pour mener à bien cet exercice, une lecture analytique de chaque document concerné a été réalisée, en utilisant une grille d'analyse reprenant les objectifs et le plan d'actions du SRCE en abscisses et ceux du document étudié en ordonnée.

Pour chaque document, un tableau récapitulatif de prise en compte a été réalisé, afin de déterminer la complémentarité ou non du SRCE et des autres documents (effets convergents ou non).

Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables

L'objectif a été d'identifier un certain nombre de points autour desquels il conviendra de conserver une certaine vigilance, voire de mettre en place des mesures très ciblées.

1.2. Résumé de chaque partie

1.2.1. Partie 2 : présentation résumée des objectifs du projet de plan, de son contenu et de son articulation avec d'autres plans et documents

Cette partie rappelle les orientations nationales et les objectifs des SRCE et montre en quoi le SRCE d'Île-de-France décline localement ces orientations. Il présente de manière synthétique les grands objectifs du SRCE d'Île-de-France, pour chacun des types d'espaces identifiés et de manière transversale.

L'articulation détaillée avec d'autres documents est réalisée dans la partie 5D (cohérence externe).

1.2.2. Partie 3 : Etat initial de l'environnement et perspectives de son évolution

➔ 3.A : Etat initial de l'environnement

Cette partie permet de dresser un portrait de l'état de l'environnement aujourd'hui en Île-de-France. Il détaille les thématiques suivantes, par ordre décroissant de niveau de détail : faune et flore biodiversité, eau, paysage patrimoine, sols pédologie, climat énergie, santé humaine, population, ambiance sonore, qualité de l'air.

Les principaux éléments, en lien direct avec l'objet du SRCE, sont :

- L'Île-de-France est un carrefour biogéographique favorable à une très grande biodiversité. Cette biodiversité est partiellement menacée car soumise à une pression très forte, en lien principalement avec l'extension urbaine de la métropole francilienne. Une érosion de cette biodiversité est ainsi constatée, malgré des actions notables de préservation des espaces les plus riches. La colonisation des espaces par de nouvelles espèces est également un constat important.
- La ressource en eau est également soumise à de fortes pressions liées à son usage par les activités humaines. La qualité des eaux superficielles et des nappes souterraines est insuffisante sur un certain nombre de secteurs, la quasi-totalité des masses d'eau étant classée en « mauvais état ». Les volumes disponibles sont également limités, avec un renforcement des difficultés à venir en lien avec le changement climatique.
- Les paysages et patrimoines sont extrêmement variés et riches et soumis eux aussi à un certain nombre de dégradations liées à un urbanisme peu contrôlé.
- En matière climatique, les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont bien évidemment un enjeu majeur dans l'optique des objectifs nationaux et européen, au regard de la dynamique démographique et économique de la région.
- Les enjeux de santé humaine sont fortement liés à la qualité de l'air, dégradée au regard de la densité des émissions locales de polluants et particules.

➔ 3.B : Perspectives d'évolution de l'environnement

Une analyse des perspectives de l'évolution de l'environnement est proposée « au fil de l'eau » c'est-à-dire l'évolution probable de l'environnement, sans SRCE. Le plan proposé est le même que ci-dessus.

Les principaux éléments, en lien direct avec l'objet du SRCE, sont :

- Les thématiques de la faune, flore et biodiversité sont prises en compte de manière croissante dans les politiques publiques en cours ou prévues. Le renforcement des espaces protégés, la sanctuarisation d'espaces non bâtis et les ambitions de densification urbaine et de moindre consommation d'espaces font partie de mesures favorables à la biodiversité, visant à limiter sa tendance à l'érosion. Mais les pressions demeurent très fortes, renforcées par les conséquences probables du changement climatique.
- Les objectifs de bon état écologique des masses d'eau devraient être atteints en 2015 par 2/3 des masses d'eau de rivières et 1/3 des masses d'eau souterraines. Les SDAGE, SAGE et dispositifs en faveur de la qualité de l'eau sont structurés autour de ces objectifs qualitatifs, via la limitation des pollutions, l'évolution des pratiques agricoles, la protection des zones de captage, la maîtrise des eaux de ruissellement ou la préservation des zones humides. La disponibilité en eau devrait

subir les effets du changement climatique, avec une moindre recharge des aquifères et une diminution des débits en période estivale.

- En matière d'atténuation du changement climatique, les tendances actuelles et les mesures prises visent non seulement à limiter les émissions de GES mais aussi à augmenter la production d'énergie renouvelable, notamment éolienne.

1.2.3. Partie 4 : impact du projet de schéma

Cette partie expose, d'une part, les effets notables probables de la mise en œuvre du projet du plan sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages. L'analyse porte, d'autre part, sur les problèmes posés par la mise en œuvre du projet de plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement.

- La faune et la flore sont les principales thématiques environnementales sur lesquelles le SRCE a naturellement une incidence. Par sa nature même, il bénéficie à la biodiversité.
- Les impacts du SRCE sur la ressource en eau sont globalement positifs, les orientations du SRCE visant à améliorer directement ou indirectement la biodiversité aquatique francilienne et les milieux aquatiques et leurs annexes, contribuant à améliorer la qualité de la ressource en eau.
- Les impacts du SRCE sur le paysage et le patrimoine sont logiquement positifs, l'ensemble des orientations du SRCE visant à améliorer, préserver ou restaurer les différents milieux naturels franciliens.
- Les impacts du SRCE sur la biodiversité et l'amélioration des continuités écologiques peuvent avoir indirectement une incidence positive sur l'amélioration de la qualité des sols, mais aussi sur leur protection, notamment face à l'appauvrissement et à l'érosion des sols franciliens.
- Bien que les objectifs et orientations du SRCE ne concernent pas la thématique Climat-Energie, les impacts du SRCE peuvent, à terme, être indirectement positifs (ou pour le moins éviter d'augmenter la vulnérabilité du territoire), en améliorant les capacités d'adaptation et la résilience du territoire francilien face au changement climatique.
- La santé humaine peut se voir indirectement impactée de manière positive par les objectifs et les actions du SRCE. En effet, le SRCE peut permettre à terme d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi de l'eau.
- Il reste aujourd'hui difficile d'évaluer les incidences du SRCE sur l'ambiance sonore en Île-de-France. Néanmoins, il semblerait que les objectifs et actions du SRCE pourraient éventuellement impacter positivement l'ambiance sonore, en tendant vers son amélioration notamment par le maintien de zones de calme, dont on reconnaît le bénéfice pour la santé.

1.2.4. Partie 5 : évaluation des incidences Natura 2000

Cette partie propose 34 fiches couvrant les 35 sites Natura 2000 d'Île-de-France. Chacune des fiches rappelle les principaux enjeux pour chaque site et évalue l'impact du projet de SRCE sur le site.

L'ensemble des sites, des milieux et des espèces concernées bénéficieront de manière positive de la mise en œuvre du SRCE. Ce dernier a en effet posé comme postulat de départ que tous les sites Natura 2000 étaient constitutifs des réservoirs de biodiversité. La mise en réseau de ces différents sites via la trame verte et bleue représente en outre une plus-value notable pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées.

1.2.5. Partie 6 : motifs pour lesquels le plan est retenu

➔ 6A : présentation des étapes clés successives de son élaboration et des principaux motifs qui ont, à cette étape, orientés les choix effectués

Cette partie présente les instances impliquées dans l'élaboration du schéma et les rôles de chacun, en particulier l'Etat, la Région, le CRTVB, le CSRPN, les comités de projet restreint et élargi.

Les étapes d'élaboration sont rappelées, du séminaire de lancement en 2010 au séminaire de clôture prévu en 2013, explicitant les ateliers, les moments et les territoires choisis pour la concertation et les documents rédigés. Les choix méthodologiques stratégiques sont explicités, notamment le choix des sous-trames et des espèces.

➔ 6B : une présentation des modalités de partage de l'information pour l'élaboration du SRCE

Cette partie rappelle le triple objectif de la concertation et du partage de l'information : mobiliser les acteurs autour du projet, sensibiliser aux enjeux de biodiversité et valoriser les initiatives et connaissances qui depuis de nombreuses années déjà s'intéressent en nombre à la TVB en Île-de-France. Elle présente également les différents supports : extranet, lettres d'information, identité visuelle.

1.2.6. Partie 7 : cohérence interne et externe

➔ 7A : Cohérence interne du SRCE

Cette partie vise à vérifier que les différentes parties du SRCE sont cohérentes les unes avec les autres et que le plan d'action apporte des réponses à la hauteur des enjeux identifiés lors du diagnostic.

Les principales conclusions sont que les enjeux relatifs à l'ensemble des milieux sont de manière générale très bien couverts par le plan d'action. Celui-ci les identifie dans ses orientations mais surtout identifie de nombreux outils et références techniques concrètes et capables de répondre aux problèmes soulevés. En outre, d'autres mesures très transversales contenues par les orientations « Information et formation », « Gestion », « Connaissance » ou « Documents d'urbanisme », bien que non citées dans le tableau, semblent pouvoir leur bénéficier. Un fort éclatement de ces divers éléments est toutefois à signaler, ce qui laisse subsister un doute quant à l'articulation efficace de tous ces outils et actions d'autant que le lien les unissant n'est de prime abord pas évident.

➔ 7B : cohérence externe du SRCE

L'évaluation de l'articulation du SRCE avec différents plans ou programmes à l'échelle nationale ou régionale comprend deux éléments principaux. Premièrement déterminer en quoi consiste la prise en compte du SRCE par ces documents. Deuxièmement, évaluer les effets cumulés avec le SRCE, mais également les potentiels conflits / contradictions entre les orientations. Les éléments pris en compte ici sont :

- La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).
- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.
- La stratégie nationale de création des aires protégées.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie.
- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux franciliens.
- Le Schéma directeur de la région Île-de-France.

La conclusion de ces analyses est qu'il existe une forte convergence entre ces documents et le SRCE, en lien avec une prise en compte en amont de ces documents (SNB et SDAGE), ou via des dispositifs de coordination lors de l'élaboration en parallèle des documents (SDRIF en particulier).

1.2.7. Partie 8 : Mesures pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables sur l'environnement

Il n'a pas été mis en évidence des impacts négatifs sur l'environnement suivant :

- Consommation d'espace agricole, naturel et boisé.
- Changement climatique et vulnérabilité.
- Qualité du cadre de vie, santé, bien-être (qualité de l'air, qualité des sols, bruit).
- Préservation et valorisation des ressources naturelles (qualité et quantité de l'eau et biodiversité).

Le seul risque de conséquences dommageables identifié est celui lié au décroisement de certains cours d'eau, dans lesquels des espèces indigènes, jusqu'alors protégées par des seuils infranchissables, se trouveraient en contact avec des espèces concurrentes (écrevisses à pied blanc versus écrevisses américaines dans la vallée de l'Epte par exemple).

Dans ce cas, l'évitement devra être recherché par des compléments d'étude au cas par cas.